



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : AGREGATION INTERNE et CAER-AGREGATION

Section : SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Session 2024

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI - Inspectrice générale de l'éducation,
du sport et de la recherche
Présidente du concours

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
Agrégation interne	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés	4
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	5
Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique.....	5
Résultats	5
Rapport.....	5
Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé	12
Résultats	12
Rapport.....	12
EPREUVES D'ADMISSION.....	14
Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat.....	14
Résultats	14
Rapport.....	14
Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques.....	16
Résultats	16
Sujet	16
Rapport.....	17
CONCLUSION GENERALE	22

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Agrégation interne

Candidats inscrits :	182
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	104
Candidats admissibles :	12
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	12
Candidats proposés pour l'admission :	5
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	12.75
Moyenne générale des candidats admissibles	11.43
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	12.25
Moyenne générale des candidats admis	11.20
Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	12.37
Moyenne générale des candidats admis	11.32

Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

Candidats inscrits :	27
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	19
Candidats admissibles :	3
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	3
Candidats proposés pour l'admission :	1

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	13.75
Moyenne générale des candidats admissibles	12.67

Epreuves d'admission

Meilleure moyenne	13.25
Moyenne générale des candidats admis	13.25

Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	13.5
Moyenne générale des candidats admis	13.5

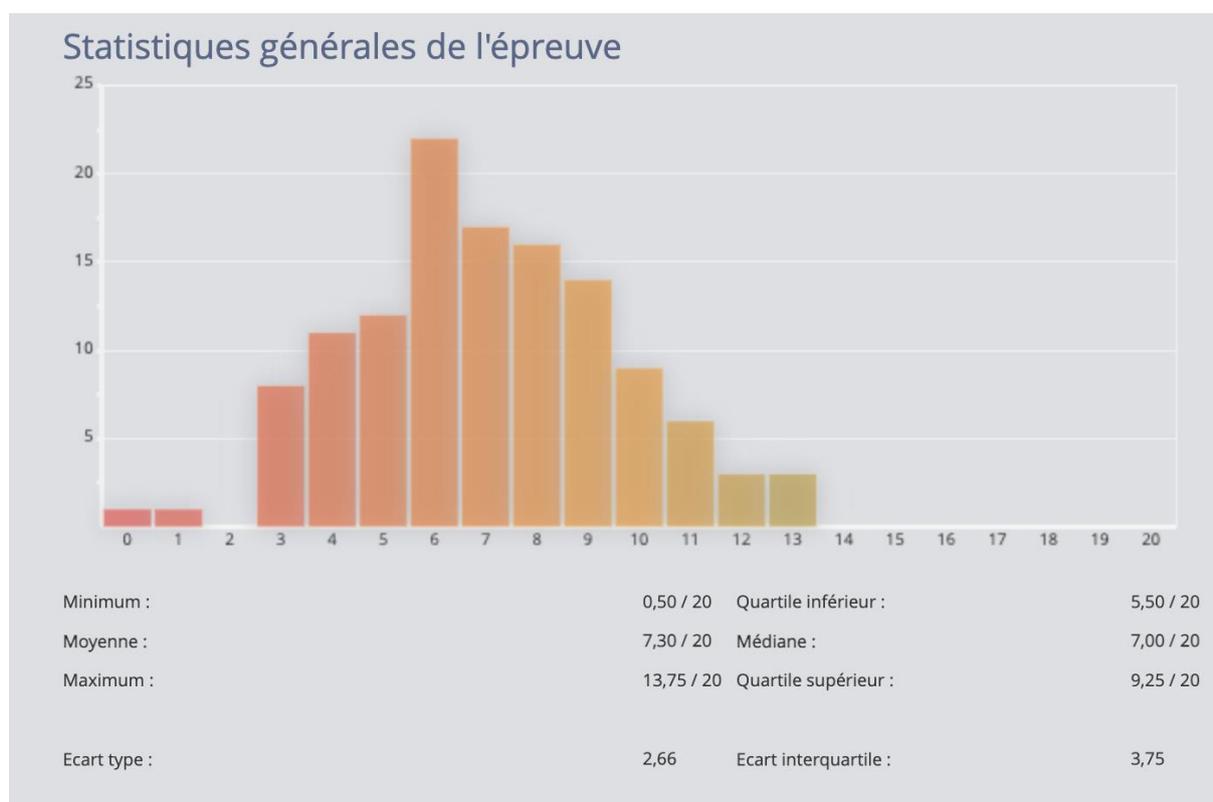
EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets d'admissibilité sont en ligne : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-agregation-2024-1356>

Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée : six heures ; coefficient 1.

L'épreuve, qui prend appui sur un dossier scientifique et technique relatif à un problème concernant les mises en œuvre des politiques sociales et de santé, s'organise en deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues.

- la seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés.

Précisions sur les attendus

La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues. Une problématisation du sujet est attendue. Pour répondre à la problématique, le candidat doit mobiliser des connaissances au service de la réflexion et de la construction d'une argumentation pour questionner la mise en œuvre des politiques sociales et de santé, et la ou les solutions retenues. Les concepts mobilisés doivent être clairement explicités. Le périmètre des connaissances à mobiliser est indiqué dans le programme de l'agrégation de sciences médico-sociales.

La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé.

Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés au travers d'une activité permettant d'évaluer les élèves. Il est attendu que le candidat se positionne en expert de la discipline au travers de sa compréhension des enjeux didactiques et pédagogiques et des choix qu'il effectue.

Les deux parties du sujet sont en lien mais ne sont pas à traiter dans une même composition. Il s'agit de deux démarches différentes évaluant des compétences différentes.

Le jury rappelle qu'il attend autant de la première partie que de la seconde. La complexité de ce double exercice impose une vigilance accrue dans la gestion du temps. Les candidats doivent planifier leur organisation du travail afin de pouvoir s'exprimer pleinement dans le temps imparti sur l'ensemble des activités demandées.

Précisions sur la partie I

A partir du dossier fourni, les candidats devaient traiter le sujet suivant : **L'utilisation croissante des données de santé, un levier pour l'évolution des politiques de santé ?**

Les attendus du sujet

Le sujet questionne le développement, le renforcement de stratégies visant le développement et la structuration de bases de données en santé en tant que nouveau levier des politiques de santé. Il invite de ce fait à croiser la réflexion avec la médecine 5P (personnalisée, préventive,

prédictive, participative et des preuves) à laquelle il est fait référence dès le chapeau introductif, même si plusieurs axes de traitement de la consigne sont possibles : par les 5P, par mode d'intervention en santé publique, par acteurs, par défis ou enjeux de notre système de santé.

Ce n'est pas simplement le constat de l'existence de bases de données qui est à mettre en débat, mais plutôt la question de la croissance des données, de la multiplication des sources et de l'utilisation que l'on en fait. L'accent est à mettre sur l'accélération de la dynamique actuelle qui conduit à s'interroger sur les choix faits et à faire, entre cette accélération inexorable et la nécessaire évolution du système de santé, face à des défis importants : poids croissant des maladies chroniques, question du financement pérenne du système de santé et notamment du système de soins, virage à prendre vers la médecine 5P, publics de plus en plus vulnérables sur le plan socio-économique.

La clarification des concepts, et notamment celui des « données de santé », est fondamentale, tout autant que le questionnement du passage de la donnée à l'information permettant l'action publique ou privée.

De même, la question de la mise en relation avec les déterminants de la santé et des maladies chroniques est attendue. La question de l'accès, de l'utilisation de ces bases de données est à discuter, dans ses dimensions éthiques, juridiques. Dans ce cadre, le système national des données de santé et plus récemment le Health Data Hub, viennent apporter des perspectives nouvelles dans l'ouverture de l'accès aux données de santé collectées par des organismes publics, à visées de recherche, d'études, d'évaluations présentant un intérêt public.

La réflexion est attendue sur l'articulation entre les opérateurs privés, les GAFAM et la politique de santé menée par des institutions, et l'appui de la recherche scientifique. Le corpus invite à s'interroger sur la conciliation des enjeux économiques, technologiques, sociaux et sanitaires et des temporalités : instantanéité de certaines données à caractère individuel auxquelles toute la population peut avoir accès sans filtre (objets connectés) vs temps long de la recherche et de la mise en œuvre des politiques.

La question de la souveraineté sanitaire peut être ici soulevée : enjeu de l'indépendance de la France vis-à-vis des législations et plateformes étrangères dans un contexte d'innovations du numérique en santé basées sur l'exploitation des données de santé.

L'ouverture vers l'international valorise le raisonnement du candidat, la circulation des données de santé n'étant pas limitée au territoire national.

Enfin, la discussion peut également porter sur :

- La fiabilité des sources de données, notamment lorsqu'elles sont issues d'opérateurs privés, sur la confiance accordée par les citoyens aux objets connectés de plus en plus nombreux et de ce fait son impact sur la relation avec le médecin ou plus globalement avec les acteurs de la santé ;
- L'enjeu pour les organismes publics à investir ce champ ;
- La question de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, en tant que croisement de bases de données mais aussi en tant que levier de transformation des pratiques des professionnels de santé (aide au diagnostic, appui à la construction d'une thérapie, suivi du patient...) ;
- Le croisement des données de santé et des données sociales et socio-économiques, qui relèvent de bases différentes (question de l'appariement des bases entre elles).

Appréciation du jury sur les productions des candidats

Le jury a apprécié sur cette session qu'un plus grand nombre de candidats se sont efforcés de mieux entrer dans le sujet. Ainsi, des candidats ont su s'interroger sur un certain nombre des éléments mentionnés ci-dessus et produire une réflexion personnelle et structurée, dans laquelle les connaissances et le corpus sont un appui.

Le jury a ainsi apprécié la capacité à mobiliser des connaissances théoriques pertinentes au regard du sujet, à s'emparer du corpus et à élargir le questionnement. Dans les meilleures copies, les candidats ont su cibler le sujet, questionner et répondre à leur problématique, dans une perspective constructive.

Quelques copies ont su interroger la frontière entre données "généralistes" et données médicales, le passage de la donnée à l'information.

En revanche, d'autres candidats, par manque de questionnement de la consigne, ont traité de manière plus ou moins généraliste de la place du numérique et de tous les concepts associés sans placer la question des données en santé au cœur du débat.

Certains candidats ont mis tous les acteurs (Etat, chercheurs, entreprises, GAFAM...) au même niveau. Ainsi, même si quelques idées rejoignaient alors le sujet, la prestation est restée éloignée des attendus.

D'autres candidats ont limité leur réflexion par l'utilisation de plans préconçus (avantages/inconvénients ou encore intérêts/limites) qui ne permettaient pas de discuter de manière fine le croisement entre données de santé et évolution des politiques de santé. Au regard de la question, ces plans se sont avérés peu pertinents et ont eu tendance à aboutir à des contradictions ou des impasses dans la discussion : l'utilisation des données y est mentionnée tour à tour comme un frein à la relation humaine, un renforcement des inégalités d'accès à la prévention ou au soin et un levier pour l'évolution des politiques publiques.

Dans ce cadre, le corpus n'était pas utilisé comme base de réflexion, mais uniquement comme illustration ponctuelle de la réflexion préconçue par le candidat. Il est regrettable enfin que certains candidats se soient positionnés uniquement dans une critique à charge, sans nuance dans le propos, sans réflexivité.

Le jury conseille aux candidats de questionner dès leur introduction les concepts, le périmètre du sujet et d'y répondre, ce qui demande un développement personnalisé, dans lequel les plans types ont peu de pertinence.

L'apport de connaissances est attendu mais ces connaissances doivent rester dans le périmètre du sujet. Les historiques et définitions non contextualisés n'ont pas leur place dans ce sujet. Les connaissances sont à sélectionner avec pertinence et s'inscrivent dans le raisonnement.

Les candidats doivent être vigilants à ne pas se positionner dans une posture de critique non constructive, sans perspective autre que la mise en évidence de problèmes ou de difficultés.

L'écueil de la synthèse de documents est à éviter puisqu'elle ne répond pas à la définition de l'épreuve.

Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'affirmer des idées du type « l'utilisation des données de santé va permettre... », mais de les démontrer. L'argumentation doit soutenir l'idée, l'exemple, l'illustrer. Attention aux postulats non étayés.

Les candidats doivent veiller à l'articulation des idées, leur enchaînement et éviter la compilation, la superposition de propos.

Précisions sur la partie II

A partir du dossier fourni, les candidats devaient traiter le sujet suivant : **A partir du dossier scientifique et technique, élaborez une activité permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves dans l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales, à un niveau du cycle terminal que vous préciserez. Votre proposition comportera une explicitation des objectifs cognitifs et méthodologiques évalués et situera l'activité dans un processus d'apprentissage. Vous justifierez clairement vos choix.**

Les attendus du sujet

La présentation d'une activité d'évaluation est attendue, et non sa simple mention. Les candidats choisissent un type d'évaluation et l'argumentent. Ils précisent les compétences évaluées, ainsi que les indicateurs d'évaluation.

L'exercice est à situer dans un processus d'apprentissage pour permettre au jury d'apprécier la construction, la progression dans la réflexion, tant chez l'élève que chez le candidat. La démarche aborde les choix d'un point de vue didactique et pédagogique : que veut-on évaluer, quand, pourquoi, comment ?

Le fait de présenter une séance, une activité ou une activité technologique ne constitue pas en soi une activité permettant d'évaluer les connaissances et méthodes acquises. L'évaluation ne peut pas être informelle ou simplement mentionnée en fin de présentation. C'est toute la réflexion sur l'activité d'évaluation et sa démarche qui doit être développée et détaillée.

Une présentation des objectifs cognitifs et méthodologiques visés par l'évaluation est attendue.

Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés.

Il ne s'agit pas de mentionner des activités, des objectifs, les uns à la suite des autres, ni de proposer uniquement des fiches de séance ou de séquence. C'est l'activité d'évaluation des apprentissages qui est la cible du questionnement et de la réflexion.

Les candidats se positionnent ici dans une dimension d'expertise disciplinaire, de connaissance fine des processus et mécanismes d'apprentissage et d'évaluation, ceci dans une démonstration étayée et non dans une dimension uniquement technique.

Des références à des théories de la pédagogie sont appréciées, si elles sont au service de l'argumentation de l'exercice d'évaluation.

L'attendu ne réside pas simplement en la capacité d'organiser ou présenter une séquence et/ou des séances. L'activité d'évaluation doit être située dans une progression, dans le processus d'apprentissage. La progression s'entend ici en termes de contenus, notions, mais aussi en termes de capacités exigibles et compétences. Le choix de la classe de première ou terminale est à déterminer et à justifier.

La capacité à expliquer des choix, en vue de réaliser une activité d'évaluation des acquis des élèves pour un niveau déterminé, en appui sur les documents ou extraits de documents sélectionnés dans le corpus est évaluée. Le choix des documents doit être argumenté.

Chaque étape (détermination des objectifs cognitifs et méthodologiques, des capacités ou compétences évaluées ; des documents supports, modalités de mise en activité des élèves...) doit être justifiée, de même que la logique de construction de l'activité au regard de la progression. La démarche technologique doit être visible.

Appréciation du jury sur les productions des candidats

Le jury a constaté globalement un meilleur équilibre dans la gestion des deux parties de l'épreuve et une meilleure compréhension affichée des finalités du programme de l'enseignement de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales. Les candidats se sont emparés du programme, des documents d'accompagnement à sa mise en œuvre, des rapports de jury du concours.

La réflexion pédagogique est davantage étayée de références théoriques qui viennent éclairer les choix de mise en activité permettant d'évaluer les apprentissages. L'activité d'évaluation est introduite à partir des attendus de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales, et construite dans cette logique.

Les candidats maîtrisent davantage le vocabulaire professionnel : programme, capacités, objectifs, compétences...

Les copies les plus pertinentes présentaient un réinvestissement didactique et pédagogique sur la thématique du sujet (les données de santé), en mettant en perspective leur activité d'évaluation et l'inscrivant dans une dimension progressive. La démarche technologique y était perceptible. Les modalités d'évaluation des compétences et/ou capacités ont été mises en évidence. Pour ces copies, le choix des documents du corpus ou parties de documents retenus a été argumenté.

En revanche, un certain nombre de candidats semblent toujours partir du principe que la présentation d'une activité suffit à évaluer, ou que toute activité permet d'évaluer les méthodes et acquis des élèves, sans besoin de faire référence précise à cette évaluation, ni expliciter la démarche évaluative mise en œuvre. Or, ce n'est pas en expliquant ce que l'élève doit comprendre ou faire ou mobiliser, que l'on voit comment le professionnel enseignant, lui, évalue. Or, c'est précisément ce que le jury attend des candidats.

Trop de candidats ont présenté une fiche de séance(s) ou de séquence, sur laquelle ils se sont attardés au lieu de développer la dimension évaluative. L'évaluation était alors rapidement citée, souvent en fin de présentation ou abordée en quelques lignes. Certains candidats sont entrés directement sur ce mode fiche (titre, choix des documents, objectifs, niveau...) sans introduire le propos, sans que l'on puisse percevoir le fil conducteur du raisonnement.

Il est par ailleurs surprenant que certains candidats aient fait référence à une grille d'évaluation non présentée.

Le jury regrette parfois des premières parties abouties au détriment de secondes parties peu étayées, faute de gestion du temps visiblement. Les candidats doivent mieux gérer leur production, car l'équilibre entre les deux parties est essentiel.

Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas de montrer ce que l'on fait habituellement sur un thème classique plus ou moins éloigné du sujet, mais de démontrer un cheminement de fond sur l'évaluation, à partir d'une thématique fournie, ici, la question de l'utilisation croissante des données de santé.

A titre d'exemples, quelques questions non exhaustives que les candidats peuvent se poser : quelle complexité et progressivité de la tâche, quels critères d'évaluation, quelle échelle d'appréciation, quels observables ou indicateurs, comment mettre en évidence un bilan global ? Comment formuler des objectifs au regard des capacités ou compétences visées dans l'évaluation ? Comment individualiser le retour sur les acquisitions en cas de travail de groupe ? Quelle remédiation en cas d'évaluation diagnostique ou formative ?

En résumé des points précédemment évoqués, les membres du jury formulent les préconisations suivantes :

Partie I :

- Être vigilant sur l'approche du sujet, questionner les concepts, leur articulation afin de cerner la problématique et y répondre dans un plan adapté ;
- En ce sens, privilégier la construction de plans qui favorisent l'analyse, c'est-à-dire qui permettent de lier des éléments clés du sujet et mettre en relation le problème posé, les enjeux et le dispositif envisagé permettant d'y répondre ;
- Elargir l'analyse au-delà des seuls éléments présents dans les documents du corpus, d'où la nécessité de maîtriser les connaissances en rapport avec le programme officiel de l'agrégation ;
- S'appuyer sur des références fiables et pertinentes pour appuyer le raisonnement.

Partie II :

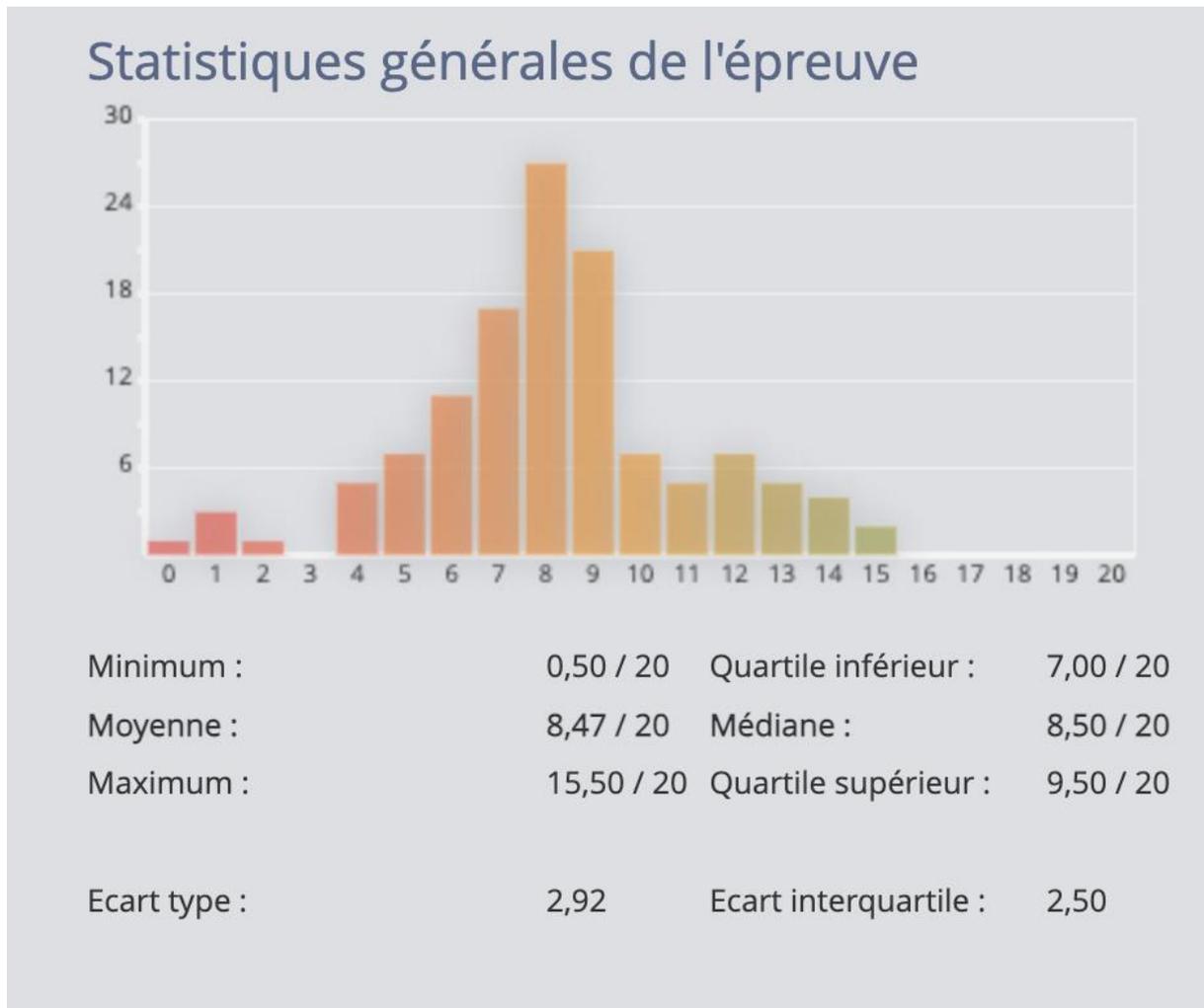
Les rapports de jury précédents sont explicites et le jury invite les candidats à s'y référer. Il est rappelé ici quelques points clés :

- Proposer une activité d'évaluation et argumenter les choix ;
- La situer dans une progression annuelle (contenu, compétences et/ou capacités) et un processus d'apprentissage ;
- Présenter les pré-requis, la place du thème dans les programmes d'enseignement ;
- Proposer des objectifs cognitifs et méthodologiques évaluable et montrer comment ils sont évalués ;
- Sélectionner des documents, en montrant leurs intérêts respectifs pour l'activité d'évaluation, leurs limites, les notions qu'ils permettent de mobiliser, leur articulation ou encore les difficultés soulevées par tel document, le questionnement qu'il peut susciter chez l'élève ;
- Montrer un lien explicite avec la problématique de la partie 1 ;
- Envisager la transversalité avec d'autres enseignements.

Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Cadre général et attendus

Il est attendu une mobilisation de connaissances au service d'un questionnement servant à structurer une pensée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, organisée autour d'un plan apparent, résultant d'une problématique ou d'une prise de position clairement énoncées. La mobilisation de références sociologiques, économiques, juridiques, épidémiologiques, historiques au service du questionnement doit être effective et contribuer d'une manière pertinente à l'argumentaire développé dans la dissertation.

Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des connaissances en lien avec le sujet, elles ne doivent pas être développées pour elles-mêmes, mais toujours au service de l'explicitation de la problématique.

La simple définition lexicographique n'apparaît pas comme suffisante. La connaissance d'un objet passe par celle de ses attributs, de ses caractéristiques. La mobilisation de ces derniers ou d'une définition doit être articulée à la réflexion ou l'analyse développée, elle doit apporter au propos. C'est leur intégration dans l'analyse, l'argumentation qui a du sens. Ainsi, la définition ou la présentation d'un concept n'est pas utile si elle n'apporte pas au raisonnement.

Dans le travail proposé cette année, il était demandé aux candidats de discuter la place des usagers dans le secteur sanitaire et social au prisme des inégalités.

Bien-sûr, il était attendu une définition claire et référencée des termes du sujet ainsi qu'une bonne connaissance de la structuration des secteurs sanitaires et sociaux. Il s'agissait également d'envisager avec précision les différents éléments qui permettent de préciser, de critiquer la notion d'usager sans rester cantonné à une approche individuelle. La personne devait être envisagée dans sa vie familiale, sociale et dans son environnement en faisant le lien avec le contexte général législatif et organisationnels des deux secteurs. De plus, le prisme des inégalités étant très large, il était également attendu que le candidat vienne prioriser les éléments qui influencent le plus la place des usagers dans les deux secteurs. Les spécificités ou convergences de l'existant à l'étranger pouvait venir renforcer la réflexion.

La problématisation du sujet devait ainsi permettre de faire apparaître la dimension systémique du sujet et l'importance d'intervenir de façon intégrée sur de multiples déterminants afin de lutter contre les inégalités. Ainsi, la prise en compte des inégalités par les deux secteurs devait être envisagée d'un point de vue législatif, politique et territorial mais également d'un point de vue organisationnel avec des démarches impliquant les usagers (participatives, en allant vers ...).

Une attention particulière était aussi accordée à la capacité des candidats à argumenter leur propos par des références théoriques ou conceptuelles empruntées à la littérature scientifique et à illustrer leur réflexion au moyen d'exemples concrets de programmes, initiatives, dispositifs mis en œuvre, en évoquant les acteurs impliqués et, dans la mesure du possible, les résultats obtenus. Dans cet exercice, la recherche entre un équilibre du regard selon les caractéristiques spécifiques de chacun des secteurs sanitaires et sociaux et une analyse qui prend en compte la globalité et la transversalité des réponses possibles était attendue.

Enfin, la dissertation devait dépasser le stade d'un exposé factuel en proposant une réflexion sur les défis qui se présentent sur ce sujet, par exemple en matière de formation, de coordination pluri-professionnelle, d'attractivité des métiers, de reconnaissance de la place et des droits des personnes concernées.

Prestations des candidats

Sur le fond, les travaux présentaient des disparités importantes dans la mobilisation de connaissances pertinentes pour répondre à la question posée. Bien souvent, le sujet est en partie contourné et la composition laisse place à des digressions (par exemple sur la question du logement ou de la crise sanitaire) ou prend la forme d'un exposé générique de l'état du champ sanitaire et social. A cet égard, le jury rappelle l'importance que les candidats mobilisent leurs

connaissances, en réponse à la question posée. Les compositions, s'appuyant sur des éléments de définition des termes-clés et leur contextualisation institutionnelle et professionnelle, avaient davantage de chances de conduire à une problématisation claire et une argumentation structurée, ce qui a souvent manqué. Ensuite, la richesse et la pertinence des références scientifiques ainsi que la diversité des exemples présentés variaient parfois grandement d'une composition à une autre, certaines proposant un niveau de développement trop superficiel. Les travaux proposant des analyses étayées et nuancées (intérêts, limites, défis des politiques et dispositifs évoqués) plutôt que des exposés descriptifs ou des discours à connotation partisane se sont favorablement démarqués.

Sur la forme, la lisibilité de la démonstration était parfois altérée par des phrases longues, confuses et des transitions peu soignées. Le plan n'était pas toujours annoncé et lorsque c'était le cas, il était parfois difficile de le retrouver au fil de la lecture, ce qui affaiblissait la cohérence de la démonstration. Par ailleurs, certains travaux présentent un nombre de fautes d'orthographe très préoccupant pour des copies de niveau agrégation.

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes), Coefficient 1

Résultats

Moyenne : 10.26
Meilleure note : 15

Rapport

L'épreuve consiste en la présentation et la soutenance par le candidat d'un dossier original relatif à un projet qu'il a conduit dans le cadre de la discipline dans laquelle il enseigne. Le thème du projet est pris dans les programmes des enseignements technologiques de la spécialité des classes du cycle terminal de lycée ou dans les classes post-baccalauréat.

En propos liminaire, il est important de noter que les candidats doivent avoir le souci de présenter un projet qu'ils ont effectivement réalisé récemment dans la discipline. La plus-value du projet pour les apprentissages doit être démontrée.

Les candidats ont présenté des travaux de qualité très inégale, tant sur le fond que sur la forme. Le jury a privilégié les dossiers présentant des qualités rédactionnelles solides, au service d'un projet abouti, montrant une réelle réflexion théorique et pédagogique, et s'appuyant sur des données probantes. Le plan du dossier doit être équilibré entre une éventuelle situation des

contextes historiques, les données théoriques avec une bibliographie adaptée et l'ensemble de la démarche.

Il était attendu que le titre du dossier soit explicite, original, mais surtout qu'il rende bien compte de l'objet et des objectifs du projet.

Dans la partie introductive, il est souhaitable de problématiser la thématique du sujet, c'est-à-dire de préciser la question centrale à laquelle la présentation répondra. Il est souhaitable de mettre en perspective la thématique choisie en justifiant la pertinence de la question traitée.

Plusieurs dossiers auraient dû davantage clarifier et problématiser leur objet d'étude : le jury a regretté des imprécisions dans l'usage des termes, faute d'en avoir fixé la définition en introduction. Dans le dossier et à l'oral, les candidats doivent s'appuyer sur des connaissances actualisées.

Une attention particulière est à apporter à la bibliographie. Il y a des lectures incontournables avant de s'engager dans la démonstration d'un sujet donné. La présentation de la bibliographie doit être ordonnée et comporter principalement des références récentes.

Les prestations orales ont aussi été très inégales. Certaines ont, de façon très utile, clarifié et apporté des éléments supplémentaires par rapport au dossier, tandis que d'autres étaient descriptives, sans perspective d'analyses complémentaires. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui savaient à la fois défendre leurs choix et argumenter tout en se montrant ouverts à des remarques et des questionnements permettant l'élargissement de leur objet et/ou l'enrichissement de leur démarche pédagogique.

Le jury conseille aux candidats de préparer une véritable présentation orale dans le strict respect du temps d'exposé prévu dans la définition d'épreuve

Au-delà de la dimension strictement formelle des différentes composantes attendues de l'épreuve, le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle, présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- Maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- Qualité de la démarche pédagogique : présentation, cohérence et progressivité des apprentissages, organisation des différents temps de réalisation du projet, modalités de mise en activité des élèves ;
- Finalité de l'exploitation pédagogique ;
- Rigueur de la construction du dossier : plan, orthographe, expression écrite ;
- Clarté de la présentation écrite et orale ;
- Pertinence des réponses du candidat aux interrogations du jury.

Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques

Durée de l'épreuve : 6 heures, coefficient 1

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 7.76
- Meilleure note : 11.5

Sujet

La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. L'aide alimentaire contribue à la lutte contre la précarité alimentaire. [...]

La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées.

Source : Article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles, [En ligne], Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037550332/2024-01-15/, Consulté le 15 janvier 2024

Vous enseignez en cycle terminal de la série ST2S dans l'enseignement de spécialité « Sciences et techniques sanitaires et sociales ».

Dans le cadre d'une séquence, vous envisagez une activité technologique sur le thème « précarité alimentaire et quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

- 1. Présentez et justifiez les principes, les méthodes, les modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez l'activité technologique.**
- 2. Présentez et justifiez les concepts que vous proposez de travailler avec les élèves.**
- 3. Réalisez deux productions, que vous mobiliserez dans le cadre de l'activité technologique. Une de ces productions sera issue de l'exploitation d'une ou plusieurs bases de données que vous aurez sélectionnées.**

Justifiez les choix opérés.

Liste de ressources (non limitative)

- **Sitographie :**
 - Expérimentations territoriales de coopérations pour un accès digne à une alimentation de qualité, Schéma de gouvernance commun aux Territoires à vivreS, juillet 2021 - [en ligne], disponible sur <https://www.territoires-a-vivres.xyz/?territoires> consulté le 15 janvier 2024

- INSEE, Données sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), paru le 20/12/2023, [en ligne], disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>, consulté le 15 janvier 2024
- **Documents disponibles en ligne et sur la clé USB :**
 - INSEE, suivi quantitatif de l'aide alimentaire, paru le 24/11/2021, [en ligne], disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5411050> , consulté le 15 janvier 2024
 - Scherer, Pauline. « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », Cahiers de l'action, vol. 58, no. 1, 2022, pp. 16-26. [en ligne], disponible sur [Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires | Cairn.info](https://www.cairn.info/revue-cahier-de-l-action/2022-01-16-26.htm) consulté le 15 janvier 2024
 - Accardo Aliocha, Brun Agnès, Lellouch Thomas, INSEE, les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres, France portrait social, Edition 2022, paru le 22/11/2022, [en ligne], disponible sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6535297?sommaire=6535307> , consulté le 15 janvier 2024
 - Agence nationale de la cohésion des territoires, Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les quartiers prioritaires de la ville ? Paru en mai 2023, [en ligne], disponible sur https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/Comprendre_FP_Alimentaire_complet.pdf , consulté le 15 janvier 2024
 - Ministère des solidarités et des familles, Plan d'action de transformation de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité alimentaire, publié le 15/12/2023, [en ligne], disponible <https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-12/Cocolupa-Plan-action-transformation-aide-alimentaire.pdf> consulté le 15 janvier 2024

Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

« L'épreuve consiste à exploiter des documents techniques et pédagogiques relatifs à une séquence de travaux pratiques ou à une séquence d'activités technologiques, éléments d'un processus d'apprentissage. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer et justifier les principes, méthodes et modes opératoires à mettre en œuvre et à dégager les concepts auxquels ils se rattachent ainsi qu'à réaliser, pour tout ou partie, selon la durée impartie, l'activité prévue. »

Remarque générale

Cette épreuve a une singularité forte : elle se déroule sur poste informatique et est observée par les membres du jury.

Attendus généraux

Si le sujet s'inscrivait dans la continuité de celui de la session précédente, il est rappelé que la forme pourra évoluer. Au niveau de l'agrégation, les candidats doivent être en capacité de s'adapter. La copie est réalisée sous format numérique.

Le jury conseille très fortement de prendre un temps de réflexion lors de la prise de connaissance du sujet et des annexes, y compris la sitographie lorsqu'elle est proposée, ce qui était le cas en l'espèce. Le thème se proposait sous une approche large, ouverte et la réflexion préalable sur le périmètre du sujet devait conduire à sa problématisation et la réflexion sur l'axe choisi pour s'en emparer avec la classe. Ainsi, avant d'entrer dans les activités demandées, le candidat devait questionner les termes du sujet et intégrer dans sa réflexion didactique et pédagogique, la notion de précarité alimentaire et celle de QPV.

La nécessité pour les candidats d'appréhender un grand nombre de ressources mises à disposition et d'en sélectionner une partie de manière appropriée au regard de la problématique du sujet, du niveau de formation des élèves et des deux productions demandées, constituait l'une des particularités du sujet de cette session.

Les candidats devaient donc choisir un angle d'approche, d'analyse et le justifier.

En ce sens, le jury déconseille de partir de postulats généraux - ici sur la précarité alimentaire ou les QPV - non étayés, pouvant être sujet à interprétation ou source de confusions pour des élèves en cours de formation.

Par ailleurs, le jury souligne une meilleure préparation des candidats sur les théories de l'apprentissage et la compréhension du programme. Mais la transposition didactique a pu faire défaut. En effet, certains candidats ont fait référence à la recherche sur les sciences de l'éducation dans leur prestation, sans que ces apports ne soient réinvestis dans l'activité technologique proposée. De ce fait, il a été constaté dans certaines copies une trop grande dichotomie entre les théories de l'apprentissage évoquées, les intentions du programme de l'enseignement de spécialité de STSS et leur mise en œuvre.

Ce qui prévaut, à ce niveau d'exigence, c'est la cohérence, la réflexion et l'argumentation du propos tout au long de la copie.

Le jury rappelle la nécessité de garder un temps suffisant de relecture, pour s'assurer de la qualité irréprochable de la rédaction, de l'expression écrite et de la mise en page. Le jury a apprécié que l'ensemble des copies offre un plan structuré, clair, une certaine fluidité. De même, les candidats ont fait preuve d'une maîtrise globale de l'outil informatique.

1. Présentez et justifiez les principes, les méthodes, les modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez l'activité technologique.

Le candidat doit ici démontrer ses capacités à mener une réflexion approfondie, justifiée sur ses méthodes, les modes opératoires, les principes à partir desquels il conçoit l'activité technologique demandée.

Le questionnement du thème – précarité alimentaire et QPV - était un préalable indispensable pour pouvoir envisager la manière de l'aborder avec les élèves dans le cadre d'une activité technologique (AT). Par exemple, y a-t-il une précarité alimentaire spécifique dans les QPV

par rapport au territoire national ? Quelle interaction entre QPV et précarité alimentaire ? Qualité alimentaire vs quantité ? Place de la précarité alimentaire dans les QPV par rapport à d'autres formes de précarité (énergétique, économique...) ? Traits communs en termes de précarité alimentaire entre QPV ? D'autres axes étaient envisageables.

Les candidats devaient partir de ces questionnements, choisir un axe et le justifier.

Or, sans montrer leur cheminement, la plupart des candidats se sont focalisés sur l'aide alimentaire, ses bénéficiaires au niveau national, sans questionner les particularités du public des QPV, ses besoins et les spécificités des territoires en question, ou encore sans questionner le cadre de la lutte contre la précarité alimentaire, la dimension de qualité, l'accompagnement des personnes...

Faute de problématisation, certaines copies sont restées trop générales ou descriptives et ont desservi la proposition d'activité technologique et plus globalement la prestation des candidats.

L'approche devait prendre en considération les spécificités du thème proposé et sa place dans le programme. Les choix effectués par le candidat devaient être justifiés, s'appuyer sur des références scientifiques relatives aux théories de l'apprentissage et à l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales. Cependant cet apport théorique, bien que fondamental, ne doit pas être le centre quasi-exclusif de la prestation du candidat. Or, le jury a constaté une dimension théorique souvent très aboutie, mais au détriment de la réalisation des deux productions demandées.

Il était attendu :

- Une explicitation et une justification de la démarche didactique et pédagogique au regard du thème, du niveau d'enseignement retenu, de la progression dans les compétences à acquérir pour les élèves ;
- La mise en évidence d'objectifs pédagogiques élaborés par le candidat à partir du programme et du niveau d'enseignement choisi. Le candidat devait expliciter comment ces objectifs permettent d'atteindre les compétences et/ou capacités exigibles visées ;
- La présentation de la place de l'AT au sein de la séquence présentée, son articulation avec les autres séances ;
- L'apport de l'AT à la séquence et plus globalement au processus de formation ;
- La présentation de l'AT envisagée par le candidat et ses caractéristiques :
 - Partir d'une situation concrète, contextualisée ; en ce sens, l'exploitation de la base de données de la sitographie permettait de caractériser un ou des QPV et d'ancrer la réflexion sur ou à partir d'un territoire ;
 - Identifier ou analyser un besoin ;
 - Engager une démarche réflexive en mobilisant des apports théoriques ainsi que des méthodes et des outils techniques ;
 - Evoquer les attentes en termes de production élève, incluant l'évaluation globale de l'activité technologique ou de la séquence.
- L'intégration réflexive du numérique dans le travail demandé aux élèves.

Dans le cadre de l'AT, l'interaction entre les pôles thématique et méthodologique devait être mise en évidence.

Le dossier fourni au candidat était conséquent et servait de base à la réflexion. Il ne devait pas nécessairement être réutilisé intégralement pour l'AT. Le jury regrette en revanche que la sitographie ait été peu exploitée alors même qu'elle permettait l'exploitation de données spécifiques à différents QPV devant servir de support à l'une des productions attendues.

2. Présentez et justifiez les concepts que vous proposez de travailler avec les élèves.

Les candidats devaient présenter les concepts qu'ils se proposent de faire acquérir aux élèves lors de la séquence d'enseignement. Ce choix était à déterminer en fonction du niveau d'enseignement, de la période envisagée et de la problématique choisie. A titre d'exemple dans ce sujet : santé, déterminant de santé, indicateurs, données de santé, précarité, pauvreté, besoins sociaux, inégalités, QPV, politique de la ville, modes d'intervention en santé et action sociale... Certains ont su le faire avec finesse et pertinence.

Le jury rappelle que la seule évocation ou définition des concepts ne permet pas de répondre à la consigne qui demande de présenter et justifier. Les candidats devaient opérer et justifier des choix dans les contenus et notions du programme, en lien avec le thème et les capacités exigibles visées et préciser leur place dans la démarche technologique.

3. Réalisez deux productions, que vous mobiliserez dans le cadre de l'activité technologique. Une de ces productions sera issue de l'exploitation d'une ou plusieurs bases de données que vous aurez sélectionnées.

Justifiez les choix opérés.

Si l'une des productions était laissée au libre choix du candidat - support(s) de l'activité et/ou production attendue de l'élève et/ou support de synthèse de l'activité..., l'autre était imposée et devait consister en une production issue de l'exploitation de base(s) de données.

Les supports produits devaient être accompagnés d'une justification étayée, incluant le niveau de complexité du document en cohérence avec l'usage prévu. Le jury a été vigilant à la cohérence entre le choix des productions et la démarche didactique et pédagogique présentée en amont, la pertinence entre le fond et la forme, la qualité de réalisation.

Les productions ne pouvaient pas se résumer à une simple reproduction des documents du dossier fourni. Le jury regrette le peu d'exploitation de la base de données en ligne sur les QPV, ou alors une exploitation des données et une production succincte et apportant peu au processus de formation.

Le jury a été surpris de constater que certains candidats n'ont pas réalisé les deux productions demandées.

Le jury invite fortement les candidats à ne pas sous-estimer l'importance de cette partie de l'épreuve. En effet, elle permet d'évaluer des compétences numériques des candidats, leur créativité, et tout particulièrement pour cette session, leur aptitude à s'emparer d'une base de données, l'exploiter et la mettre en forme.

Les candidats sont invités à démontrer leur capacité à créer des supports pour les élèves, au regard de la problématique choisie. Il ne s'agit pas de se contenter de faire référence à ce qu'ils pourraient demander de faire aux élèves.

Conclusion générale

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréat(e)s du concours 2024.

Le jury encourage les candidats non admis à se représenter. L'agrégation interne est un concours difficile qui nécessite une préparation sérieuse qui ne doit négliger ni les aspects purement scientifiques, ni les technologies et techniques à l'appui de ces savoirs et contribuant à assurer l'acquisition des compétences aux élèves et étudiants des filières du domaine de la santé et du social.

Le jury espère que ce rapport sera utile à la préparation des futurs candidats.

Le jury remercie monsieur le Proviseur du lycée Etienne-Jules Marey à Boulogne Billancourt pour la qualité de l'accueil que lui-même et son équipe ont réservé à ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le jury remercie également l'ensemble des personnels en particulier les personnels chargés de l'accueil des membres du jury et des candidats, la maintenance informatique et de la propreté des locaux. La qualité de leur travail est pour beaucoup dans l'ambiance sereine dans laquelle les candidats ont pu travailler.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour l'importance et la qualité du travail de correction et d'interrogation effectué, ainsi que pour leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable.

Enfin, je remercie tout spécialement la gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale. Son efficacité, sa diligence et sa réactivité ont été très précieuses.